

Synthèse du 12-14 du mardi 10 janvier 2017

Il gèle et je dors à la rue...

Les hivers passent et se ressemblent. Cette année encore, de nombreuses personnes sont à la rue et s'abritent tant bien que mal du froid dans des solutions de fortune alors que les températures sont négatives. Selon le collectif des Associations Unies-Isère Alerte, ils étaient environ 2 500 fin 2015 sans solution d'hébergement. A en croire les données en cours d'actualisation, 2016 n'a pas apporté d'embellie pour les personnes à la rue. Le numéro d'urgence sociale est saturé et alors que plus de 4 000 ménages appellent chaque année le 115, trois quart d'entre eux n'obtiennent pas de solution d'hébergement.

Au regard des besoins, des réponses qui demeurent insuffisantes

Le collectif des Associations Unies-Isère Alerte se base sur quatre catégories de public en grande précarité ayant un droit variable au logement afin de réaliser des estimations du nombre de personnes à la recherche d'un hébergement. Recensant également l'offre d'hébergement d'urgence et dédiée à la demande d'asile vers laquelle ces populations peuvent être orientées, le collectif en déduit ainsi le nombre de personnes restant sans solution ou autrement dit, le déficit d'offre d'hébergement. Ces catégories de population sont : les Roms de la communauté européenne, les demandeurs d'asile, les personnes dites à « droits minorés » (le plus souvent des déboutés du droit d'asile demeurant sur le territoire français), enfin, les « droits complets » qui sont des personnes désocialisées (souvent française) en situation précaire.

Fin 2015, le nombre de personnes à la recherche d'un hébergement s'élevait à un peu moins de 4 800. Si un peu moins de la moitié de ces personnes étaient alors hébergées, demeuraient à la rue environ 2 500 personnes. Fin 2016, le nombre de personnes à la recherche d'un hébergement a augmenté puisqu'il passe à environ 6 500 personnes à la recherche d'un hébergement. 3 500 demeuraient sans solution d'hébergement.

Parmi ces personnes sans solution, 350 sont des Roms de la communauté européenne. Cette estimation du collectif est basée sur les données recensées par l'association Roms Action et correspond également au recensement réalisé par le CCAS de Grenoble sur le territoire de l'agglomération grenobloise. Il y a un an l'estimation était de 550 personnes Roms sans solution. Fin 2014, le CCAS de Grenoble avait recensé 702 personnes et fin 2016 346 personnes. Cette baisse peut s'expliquer par la prise en charge de familles dans des dispositifs. A cet égard, le CCAS de Grenoble souligne qu'aucun appel d'air n'a été provoqué par la mise en œuvre de dispositifs dédiés aux Roms de la communauté européenne. Cependant, les démantèlements répétés de camps et squats ont également pu conduire de nombreuses familles à chercher des lieux moins repérables ou à s'installer plutôt seules qu'à plusieurs familles. Ainsi, le CCAS de Grenoble rappelle que le recensement réalisé dans l'agglomération grenobloise ne peut se réaliser qu'à partir des lieux de campements ou de squats visibles de l'extérieur.

A contrario, en un an, le nombre de demandeurs d'asile sans solution d'hébergement a fortement augmenté passant de 500 à 1 600. Fin 2016, le nombre donné par le collectif est celui transmis par la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, à savoir le nombre de personnes ayant déposé leur dossier mais à qui il n'a pas été proposé une solution d'hébergement. Si le nombre de places d'hébergement dédiées à la demande d'asile ont augmenté en Isère passant de 900 à 1 700, leur attribution ne se réalise pas localement mais nationalement. Ainsi, un demandeur d'asile ayant déposé son dossier en Isère peut se voir proposer un hébergement dans une autre ville française. De même des demandeurs d'asile ayant déposé leur dossier dans un autre département peuvent être hébergés dans le département

de l'Isère. Pour le CCAS de Grenoble, il y a effectivement une augmentation du nombre de demandeurs d'asile sans solution d'hébergement, comme en témoigne par ailleurs, les tentes installées dans le parc Paul Mistral à Grenoble.

Le nombre de personnes dites à « droits minorés » à la recherche d'un hébergement a augmenté passant d'environ 1 300 personnes à 1 400.

Enfin, la plus forte augmentation concerne les « droits complets » puisque leur nombre est doublé en un an, passant de 1 000 personnes à 2 000 personnes à la recherche d'un hébergement. Le CCAS de Grenoble confirme une forte augmentation du nombre de SDF. De plus, le SIA (Service Intercommunale d'Accueil), qui intervient auprès des personnes lorsque ceux-ci ne peuvent pas obtenir un suivi social auprès du Conseil départemental (pas de domiciliation fixe), a vu son nombre de prise de rendez-vous exploser en quatre ans. Alors que quatre ans auparavant, le SIA avait reçu 400 personnes dans l'année, actuellement, il s'agit de 1 000 personnes (pour environ 1 700 demandes).

Les constats sont partagés par l'ensemble des acteurs : de nombreuses personnes – et leur nombre semble augmenter – demeurent à la rue et les dispositifs d'hébergement ainsi que les services d'accueils sont débordés ou demeurent insuffisants pour abriter toutes ces personnes à la rue. Ainsi, les professionnels et les bénévoles se retrouvent souvent démunis face à cette montée de la grande précarité.

Comme en témoigne l'association de Samu Social grenobloise VINCI (Véhicule d'Intervention Contre l'Indifférence) qui réalise des maraudes tous les soirs et toute l'année. Une maraude consiste à se rendre auprès des personnes qui dorment dans la rue, afin de leur proposer un café, une soupe, une couverture, un dialogue et un lien. La majorité du temps les bénévoles laissent les personnes à la rue avec une couverture et des conseils pour mieux s'abriter du froid, cela en l'absence de la moindre solution d'hébergement. En 2016, le VINCI est intervenu plus de 3 000 fois – essentiellement suite aux signalements du 115 – rencontrant ainsi 6 000 personnes, dont 17% d'enfants, et distribuant 1 000 couvertures. Cette association fonctionne grâce à une centaine de bénévoles.

Qui et comment interpeller pour trouver des solutions ?

Lors de ce 12-14, un homme issu de la communauté Rom, accompagné d'une traductrice et d'une association est venu témoigner de sa situation et ainsi interpeller. Avec d'autres familles, il habite dans un camp situé dans le quartier Bouchayer-Viallet. Une expulsion de ce camp est prévue. Cet homme précise qu'une vingtaine d'enfants est présente sur le site et qu'ils sont tous scolarisés. Afin d'éviter une nouvelle expulsion, il souhaiterait pouvoir rencontrer le propriétaire. Or, comme le souligne l'association qui l'accompagne, le principal actionnaire est la ville de Grenoble. Elle souligne également qu'une expulsion a été demandée alors même qu'il n'y a aucun permis de construire concernant ce terrain. Les élus de la ville de Grenoble ont été interpellés et un rendez-vous avec le maire de Grenoble a été demandé. Pour l'instant aucune réponse n'a été faite.

Collectivités territoriales, département, état qui interpeller ? Qui fera bouger les lignes ? Et quand ? De nombreuses associations, telles la FNARS, Un Toit Pour Tous, le collectif des Associations Unies-Isère Alerte, ou encore la CISEM ou le DAL 38, interpellent régulièrement les pouvoirs publics afin que ceux-ci fassent face à leurs obligations. Ces associations ou collectifs tentent de faire entendre les voix des personnes les plus précaires. Sont-ils entendus ? Si de nombreux collectifs d'associations et de citoyens existent et militent pour le droit de chaque personne à avoir un toit, quelle coordination existe-t-il au niveau de ces collectifs et associations ? Des états généraux locaux rassemblant l'ensemble des acteurs, militants, citoyens, usagers, professionnels, bénévoles, élus, bailleurs, hébergeurs, collectifs pour interpeller d'une seule voix ne seraient-ils pas plus efficaces ? En effet, si les constats sont partagés, a contrario, les solutions à trouver, les initiatives à promouvoir font toujours débat et semble être loin de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une cause pourtant commune : ne laisser personne à la rue.

Enfin, qui a le droit d'interpeller ? En effet, de nombreuses associations et dispositifs dépendent des financeurs publiques. A ce titre, l'interpellation directe semble être un terrain glissant. Une des réponses est qu'il existe des associations militantes et des associations gestionnaires. A chacun son métier, ses prérogatives et son degré d'indépendance.